

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 février 2019

SOUS-DÉCLARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : ENTREPRISES, INFORMEZ-VOUS !



La Cramif, représentante de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels sur le territoire francilien sensibilise les employeurs sur les conséquences financières et sociales de la sous-déclaration des accidents du travail.

La sous-déclaration, une pratique coûteuse

La sous-déclaration des accidents du travail repose sur l'absence de précisions quant au caractère professionnel de l'accident lors d'une déclaration. La prise en charge est alors assurée par la branche maladie de la Sécurité sociale et non par la branche Accidents du travail / Maladies professionnelles (AT/MP). En 2018, **1 milliard d'euros¹** ont été versés d'une branche à l'autre pour tenir compte des dépenses supportées au titre des accidents et affections non pris en charge. Une pratique au coût conséquent pour la branche AT/MP mais pas uniquement. Le taux de cotisation de l'entreprise qui sous-déclare en est également impacté.

La gestion des AT/MP par les entreprises

D'après les résultats de la dernière enquête² du réseau d'audit et d'expertise comptable BDO France sur la gestion des AT/MP par les entreprises, **79 % d'entre elles contrôlent leur taux de cotisation**, conscientes qu'il représente un réel enjeu financier. Cependant, malgré les compétences accrues des entreprises en matière de risques professionnels, il leur faut encore intégrer les bonnes pratiques à favoriser pour remplir leurs obligations et garantir les droits des salariés victimes d'accidents de travail.

La Cramif, interlocuteur des entreprises en Île-de-France

La brochure « **La sous-déclaration des accidents du travail – Entreprises : informez-vous !** » de la Cramif a pour objet de valoriser les avantages de la déclaration des accidents du travail et rappeler son rôle premier de levier à la prévention des risques professionnels. Dans cette brochure concise et pédagogique, la Cramif démontre aux employeurs ayant recours à cette pratique qu'ils n'ont rien à y gagner.

Si la méconnaissance des démarches à accomplir reste la première cause de sous-déclaration, d'autres motivations, financières ou simplement d'image à préserver, explique le phénomène. Cette brochure tord le cou aux idées reçues en proposant des simulations de coût pour différents types d'entreprises et un test de connaissances sur le sujet.

(1) Rapport de la commission instituée par l'article L. 176-2 du code de la sécurité sociale – 30 juin 2017 :

http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/20170630_rapport_sous-declaration_atmp.pdf

(2) 5^e baromètre de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) BDO et le cabinet Fayon-Roux, Bontoux & associés par la Junior ESSEC Conseil : <https://www.bdo.fr/fr-fr/actualites/communiqués-de-presse/bdo-devoile-les-resultats-de-la-5eme-edition-du-barometre-de-la-gestion-des-accidents-du-travail-mal>

(3) Adaptation du document « La sous déclaration des accidents du travail – Halte aux idées reçues » de la Carsat Centre-Ouest

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

LA SOUS-DÉCLARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Entreprises :
informez-vous !



L'Assurance
Maladie
RISQUES PROFESSIONNELLS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
CRAMIF

Télécharger la brochure

À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

NOS MISSIONS



Verser des
prestations



Agir dans le domaine de
l'action sanitaire et sociale
et de l'autonomie



Gérer les risques
professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez cramif.fr

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69